

ANNEXE 8.5-1

**Caractérisation patrimoniale du Pont des
Trous, évaluation des impacts des différents
tracés proposés pour sa traversée et
recommandations**

Le Pont des Trous constitue un des rares exemples de porte d'eau médiévale, faisant partie de la seconde enceinte communale et construit en pierres de Tournai et en moellons de calcaire.

Suite à l'extension démographique du 13^{ème} siècle et à l'acquisition par la commune de nouveaux quartiers, des faubourgs, installés à l'extérieur des remparts, vont être englobés dans une nouvelle enceinte. Celle-ci, plus vaste et surtout plus forte que la précédente, a été commencée au milieu du 13^{ème} siècle pour être achevée début du 14^{ème} siècle. Elle sera démolie au 19^{ème} siècle, mais son tracé reste aujourd'hui toujours très lisible puisqu'il suit celui des boulevards ceinturant la ville. Cette muraille était percée de différentes portes et l'accès de la ville par le fleuve se faisait par les Arcs des Chauffours (aujourd'hui disparus) en amont et par le Pont des Trous en aval. Ce dernier est d'ailleurs un des derniers témoins de la deuxième enceinte avec les tours de Marvis et Saint-Jean, ainsi qu'un maigre vestige de la porte de Marvis¹.

De manière plus précise, le Pont des Trous a été construit de 1281 à 1329 en plusieurs étapes. À l'origine, seules deux tours circulaires étaient présentes. Tours qui furent ensuite reliées par trois arches identiques en arc brisé. Une toiture sera également présente au dessus des arches, mais elle a aujourd'hui disparu tout comme les créneaux couronnant vraisemblablement les tours.



Photo 1 : Pont des Trous (source : Archives générales du Royaume, cartes et plans manuscrits, n°2476)

Cet ouvrage sera endommagé en 1940 par les aléas de la guerre. L'arche centrale fut détruite par un dynamitage et restaurée une dernière fois en 1947. La reconstruction de la partie centrale fut réalisée avec des matériaux d'origines, certains renouvelés, l'arche centrale fut élargie et l'ensemble surhaussé de 2,40m afin de répondre aux nécessités de la navigation².

¹ Source: Le patrimoine monumentale de Belgique, tome 6-2, 1978

² Source : Le patrimoine médiéval de Wallonie, 2005

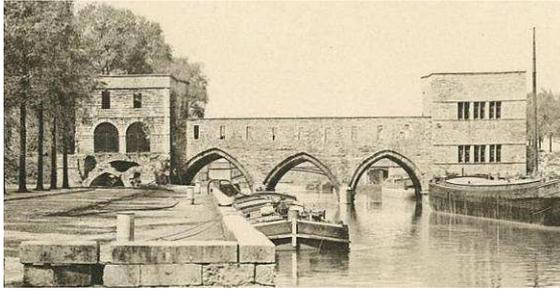


Photo 2 : Pont des Trous avant 1940, vu depuis le Sud (Collection privée)



Photo 3 : Pont des Trous en 1939, vu depuis le Nord (source :internet³)



Photo 4 : Pont des Trous endommagé en 1940, vu depuis le Nord (source :internet⁴)



Photo 5 : Pont des Trous dans son état actuel, vu depuis le Nord

La valeur patrimoniale du Pont des Trous est aujourd'hui reconnue par un arrêté ministériel de 1991 qui officialise le classement du Pont des Trous, ainsi qu'une partie des quais le bordant comme monument classé. Ce bien fait également partie du site qui reprend l'ensemble formé par ce pont ainsi que les abords.

C'est ainsi qu'une valeur patrimoniale est reconnue aux quais des Salines, des Vicinaux, Andreï Sakharov, mais aussi au jardin de la Reine.

Le long du quai des Salines, se trouvent différents bâtiments classés, maisons, hôtels de maître classique ou néo-classiques des 18^{ème} et 19èmes siècles. Certains sont des vestiges de la manufacture impériale et royale de porcelaine, fondée en 1751 par Mr Peterinck. Fabrique qui subsista jusqu'en 1891 avant d'être vendue par lots et démolie en partie.

³ Source internet : www.on4lja.com

⁴ Source internet : www.on4lja.com



Photo 6 : Pont des Trous vu depuis l'amont de l'Escaut avec quais des Salines sur la rive gauche et quais des Andreï Sakharov et des Vicinaux sur la rive droite.

Précisons également que la partie « Intra Muros » de la ville, c'est-à-dire l'intérieur des boulevards, y compris le Pont des Trous et les quais des Salines, Andreï Sakharov et des Vicinaux sont repris en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur.

Ces quais sont issus de la canalisation de l'Escaut voulu par Louis XIV, qui a permis de rendre l'Escaut navigable dans sa traversée de Tournai. L'Escaut était alors un cours d'eau irrégulier, non canalisé par des quais et encombré d'échoppes, d'îles,...

Actuellement, un des obstacles à la traversée de la ville est la largeur insuffisante de l'arche centrale du Pont des Trous. Pour permettre le passage des bateaux de la classe Va, différentes propositions ont été étudiées par le bureau d'étude Alkyon⁵ et trois tracés ont été retenus :

- Alternative 1 : le Pont des Trous est maintenu en modifiant ses arches (élargissement minimal de l'arche centrale pour permettre le passage des bateaux). Pour cela, et afin de protéger les piles du pont, des structures de guidage doivent être installées. La largeur entre les piles devra être portée à 13,5m, afin de laisser un passage libre de 12,5m (la largeur actuelle étant de 11m).
- Alternative 2 : le Pont des Trous n'est pas modifié, mais contourné. Le Pont Delwart ainsi que le Pont des Roulages doivent quant à eux être prolongés. On utilise tout l'espace restant disponible en rive droite de l'Escaut, pour une voirie à sens unique.
- Alternative 3 : le Pont des Trous et le pont des Roulages ne sont pas modifiés. Seul le pont Delwart serait prolongé. On utilise également tout l'espace disponible en rive droite de l'Escaut, pour la déviation de la voie d'eau et pour une voirie à sens unique.

⁵ Source : Simulation de navigation pour la liaison Seine-Escaut Est. Partie 1 – Traversée de Tournai, Classe Va, 2009



Photo 7 : photomontage du contournement du Pont des Troues (source : simulations de navigation pour la liaison Seine-Escaut-Est, Alkyon pour le SPW)

Chacune de ces alternatives conduit à une intervention sur un monument classé ou au sein d'un site classé. Les conséquences au niveau patrimonial sont cependant différentes en fonction des différentes alternatives.

L'alternative 1 présente comme avantages :

- de ne pas modifier la structure des quais en gardant une homogénéité au niveau de la largeur de l'Escaut. Élément qui participe à la qualité patrimoniale du Pont des Troues.
- conserver le tracé historique de l'Escaut et la fonction de « porte d'eau » du Pont des Troues.

L'alternative 1 présente comme inconvénients :

- la modification d'un bien repris comme monument classé;
- la modification de la physionomie générale du Pont des Troues, déjà modifiée après la deuxième guerre mondiale (le monument n'était pas classé à l'époque);
- la modification de la typologie des arches en ogives, caractéristiques de l'époque de Construction;
- l'accentuation de la variation de la taille des arches.

L'alternative 2 présente comme avantages :

- d'éviter la modification des arches du Pont des Troues
- de maintenir la possibilité de redonner au Pont des Troues son aspect d'origine (rabaissement du pont, homogénéisation des arches,...) ;

- de laisser possibilité d'une valorisation des abords du Pont des Trous (port de plaisance dans le bras non utilisé, aménagement de l'île formée par l'ancien et le nouveau bras de l'Escaut).

L'alternative 2 présente comme inconvénients :

- l'intervention au sein d'un site classé ;
- la perte de l'homogénéité de la largeur de l'Escaut ;
- le risque d'une perte définitive de vestiges archéologique pouvant se trouver en rive droite (ancien château ?).

L'alternative 3 présente comme avantage :

- d'éviter la modification des arches du Pont des Trous
- de maintenir la possibilité de redonner au Pont des Trous son aspect d'origine (rabaissement du pont, homogénéisation des arches,...) ;
- de laisser possibilité d'une valorisation des abords du Pont des Trous (port de plaisance dans le bras non utilisé, aménagement de l'île formée par l'ancien et le nouveau bras de l'Escaut).

L'alternative 3 présente comme inconvénient :

- l'intervention au sein d'un site classé ;
- la perte de l'homogénéité de la largeur de l'Escaut ;
- le risque d'une perte définitive de vestiges archéologique pouvant se trouver en rive droite (ancien château ?).

Dans le cas où une des alternatives serait retenue, il semble important de préciser différentes recommandations.

La solution de substitution n°1 modifie les caractéristiques du Pont des Trous. Elle ne modifie par contre pas les quais en partie repris en site classé. Dans le cas où c'est cette alternative qui est retenue, il apparaît opportun que ce soit le type d'arche originelle (arc en ogive) qui soit utilisé pour les nouvelles arches. Une solution architecturale devrait être trouvée pour conserver au mieux une homogénéité dans les dimensions des arches.

Si les deux autres solutions de substitution ne modifient quant à elles pas le Pont des Trous, elles induisent une modification importante des quais. Une partie des quais devant être modifiée en rive droite (entre le pont de Fer et le Pont des Trous) est répertoriée en tant que site classé. De plus, ces quais sont également potentiellement intéressants au niveau archéologique : des vestiges de la première enceinte de Tournai (ou du château) ont été découverts lors de la construction du mur des quais en amont des Pont des Trous. D'autres vestiges d'anciennes fortifications (en rapport avec le château) ont également été découverts sur les deux rives. Un inventaire précis du patrimoine archéologique devra être réalisé et dans la mesure du possible, une sauvegarde de vestiges réalisée.